



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2012**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 12 mars 2012 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: A. FACON, J.L FOSSIER, D. IANNONE, C. MEHAIGNERY, A. FLUET.

Après avoir désigné Melle QUINTELIER, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2011, l'Assemblée passe ensuite à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientations Budgétaires :

Monsieur le Maire rappelle que les orientations budgétaires des années précédentes ont été suivies et s'avèrent précises. Il indique que les orientations sont maintenues et réajustées en fonction des réalisations effectuées.

Il précise que les dépenses de fonctionnement ont été stabilisées en 2011 tout en conservant un niveau élevé de services rendus à la population. Il explique qu'après un programme de démolitions induit par le projet « ANRU » les effets des reconstructions commencent à se faire sentir.

La commune entrevoit désormais une progression démographique ainsi qu'une croissance de ses bases fiscales. Les recettes de fonctionnement s'en trouvent ainsi améliorées sans recours excessif au levier fiscal. Pour assurer le financement des travaux programmés en 2012 et notamment le projet « Breton » et la nouvelle salle de sports, la commune utilisera son excédent global de clôture.

Il présente ensuite la situation financière de la commune en ce début d'année 2012, et informe l'Assemblée des différentes dépenses et recettes proposées.

La parole est ensuite donnée à Mme Véronique THERY (voir texte en annexe)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- *Adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Renouvelle pour l'année scolaire 2012-2013 soit du 4 septembre 2012 au 4 juillet 2013, les 25 postes d'agents d'animation vacataire créés depuis 2009, et en crée 5 supplémentaires vu l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la structure. Le montant de la vacation sera revalorisé à 22,84 € brut.*

- *Renouvelle la convention de « Ramassage des déchets générés sur les places de marchés » avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Pour 2012, le tarif de la tonne collectée sera de 160,00 € TTC*

- *Reconduit pour l'été 2012 les centres de vacances, et propose des séjours à ANTIBES, au pays basque, dans le var, le tarn et un séjour itinérant : « la ruée vers l'est » : Paris – Venise – Vienne – Budapest – Prague – Nuremberg – Strasbourg – Paris.*

- *Vote une subvention de 980,00 € au collègue Debussy pour l'organisation d'un voyage en Espagne pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} inscrits en section européenne du 26 mai au 1^{er} juin 2012,*

- *Révisé le tarif de la casse de la vaisselle utilisée pour les locations en appliquant le tarif d'achat,*

- *Approuve l'organisation du voyage des aînés le jeudi 7 juin. Une visite de CALAIS suivie d'un passage par les 2 caps et d'un repas spectacle à WIMILLE sera proposée aux aînés. Maintient l'âge minimum à 67 ans et le prix des places à 7 €,*

- *Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général pour la réfection du carrefour rues Lamendin/Colombes,*

- *Adopte la proposition de la Commission d'Appels d'Offres relative à l'attribution du lot réseaux divers pour les travaux du centre-ville. La société RAMERY mieux disante par rapport aux critères établis a été retenue pour un prix de 283 508,00 € H.T.*



Le Maire,

Christine Pilch

C. PILCH.

Annexe**Débat d'Orientation Budgétaire - Conseil municipal de Courrières - 12/03/2012 Intervention de Véronique THERY (née COLLOT), au nom du Groupe communiste et républicain**

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Je voudrais commencer cette intervention en rappelant le contexte économique et politique dans lequel nous évoluons. Certes l'avenir de nos collectivités n'est pas rose, mais il ne tient qu'à nous de le peindre en rouge...Et je m'explique...

2012, en matière budgétaire, amplifiera les traits négatifs qui caractérisaient déjà les exercices précédents. Toutes les analyses socio-économiques disponibles convergent. Il est acquis, et tous les observateurs le soulignent, que si nous ne bridons pas sévèrement les marchés financiers, les collectivités territoriales subiront de plein fouet autant les répercussions de la crise financière mondiale que la manière dont le gouvernement la traite, avec notamment l'inscription de la France dans le mécanisme européen dit de stabilité.

Sans le referendum que nous, Front de Gauche, nous sommes les seuls à exiger, ce MES consacre le règne impuni des technocrates de la finance, la fin de la souveraineté budgétaire des Etats et l'austérité à vie pour les peuples. C'est l'austérité et la faiblesse de la demande qui alimentent la crise et non pas l'inverse...faut-il le rappeler ?

Je note d'ailleurs qu'il est dommage que, par leur abstention, les parlementaires socialistes aient, à quelques exceptions notables près il est vrai, laissé la droite adopter ce mécanisme déjà expérimenté en Grèce avec les ravages que l'on sait...C'est d'autant plus grave que le Sénat est à majorité de gauche depuis septembre !

En se focalisant sur le levier de la compression de la dépense publique et non sur celui de nouvelles recettes appuyées sur les gisements disponibles, les choix gouvernementaux entretiennent et accentuent le cercle vicieux de la récession.

Faire de l'austérité pour le très grand nombre l'alpha et l'oméga du « redressement des comptes publics » est une aberration.

Le plus gros de la dette publique, précisément, trouve sa source dans les cadeaux fiscaux et les différents dispositifs d'allègements de charges accordés aux entreprises (suppression de la TP, défiscalisation des heures supplémentaires...) ainsi qu'aux possesseurs de gros patrimoines (baisse de l'ISF). Ainsi, le seul manque à gagner annuel dû aux différentes exonérations de charges patronales, censées abaisser le « coût du travail » et garantir la « compétitivité et la croissance », s'élèvent à 100 milliards d'euros, captés à 90% par les entreprises du CAC 40.

Cette politique a favorisé la rente et les placements financiers et non les investissements pour le bien commun. C'est une des raisons structurelles de la crise financière.

Ces mêmes politiques se sont appliquées aux Etats-Unis comme dans la plupart des pays européens, et elles ont généré une incroyable masse de liquidité cherchant des retours sur investissement à deux chiffres, fuyant, de ce fait, l'économie réelle, poussant les marchés à la spéculation et provoquant bulles financières sur bulles financières.

Cette stratégie délibérée censée créer de la croissance et de l'emploi a produit exactement l'opposé : récession, saccage des services publics, explosion du chômage (1000 chômeurs supplémentaires par jour), destruction des droits, baisse du pouvoir d'achat des ménages, délocalisations, crise sociale et écologique. Figé sur son dogme de « la baisse de la dépense publique » le gouvernement s'enfonce dans sa logique destructrice avec la TVA dite « sociale », la « règle d'or » de l'austérité à vie et les nouveaux tours de vis pour les citoyens comme pour les collectivités territoriales.

Pour mémoire, rappelons que la part de la dépense publique dans le PIB est passée de 52,8 % dans les années 90 à... 52,9% dans les années 2000. Si les déficits et la dette ont flambé ce n'est donc pas par une explosion de la dépense publique mais bien par un effondrement des recettes dans le budget de l'État. C'est sur ce levier qu'il faut agir pour bâtir une réforme de la fiscalité et une nouvelle

répartition de la richesse, inversant les facteurs de priorité, et créant ainsi les bases d'une nouvelle politique économique.

POUR 2012 DES DONNEES INDICATIVES D'UNE FORTE DEGRADATION EN RECETTES

Ce contexte national et international, à la fois tendu et incertain, rend extrêmement aléatoire toute prévision sur le long terme pour les collectivités territoriales. Toutefois, quelques évidences apparaissent à la fois au regard de ce contexte, mais aussi au regard de la loi de finances 2012 et des conséquences des différentes réformes intervenues ces dernières années.

Plus que jamais les collectivités territoriales sont montrées du doigt par le discours officiel. La menace d'une RGPP en leur direction est une hypothèse sérieusement travaillée par le gouvernement. Outre que cette RGPP signerait l'acte de décès définitif du principe de « libre administration », comment ne pas s'en inquiéter quand on mesure les dégradations en termes de missions exercées, de désorganisation, ou de stress pour les personnels dépendant des administrations de l'État ?

Dans la logique qui est celle du gouvernement, les collectivités doivent participer « à l'effort de redressement des finances publiques ». C'est la raison qui habille le gel de leurs dotations et l'amputation de leurs compensations fiscales. Cette pression étatique sur leur fonctionnement commence à se faire sentir, alors que, rappelons-le, la part des collectivités ne pèse qu'à la marge dans le déficit public car elles ne peuvent de toute façon pas présenter de budget en déséquilibre.

C'est ainsi que le FCTVA remboursé par l'Etat baissera en 2012 de 500 millions d'euros. C'est le signe patent que les collectivités territoriales, qui portent 74 % de l'investissement public, ont dû limiter leurs investissements en 2011, favorisant, à leur corps défendant, le recul du PIB !

Les divers ajustements sur les compensations fiscales, visant selon la terminologie officielle à « stabiliser » l'enveloppe financière versée aux collectivités, baissent en réalité massivement. Ainsi, pour 2012, le stock des compensations de l'Etat va reculer de 14,50 % !

De son côté, le gel des dotations annoncé sur la période 2011-2013, accentue mécaniquement le décrochage du pouvoir d'achat des collectivités, l'inflation 2011-2012 se situant officiellement aux alentours de 2,50 %. Mais inutile de rappeler les coûts énormes supplémentaires dus rien qu'à l'augmentation de l'énergie, électricité, gaz, essence...

L'évolution nationale de +0,2 % de l'enveloppe de DGF prioritairement affectée au financement des intercommunalités et à l'accroissement de la population, cache aussi, à Courrières comme ailleurs, une dégradation que ne montrent pas les courbes et tableaux statistiques présentés ce soir. Au passage, je salue au nom de mon groupe le travail de tous les services municipaux. La fonction publique territoriale est un bien précieux à défendre bec et ongle.

Nous lançons d'ailleurs l'idée de l'établissement d'un budget qui, fictivement, rétablirait tous les concours supprimés par l'Etat, de manière à montrer à la population ce qu'alors nous pourrions faire davantage, mieux, et quelquefois beaucoup mieux. Cette démarche aurait un réel intérêt en termes de participation citoyenne aux choix municipaux et aux obstacles à surmonter pour répondre aux besoins des gens.

Le dossier de la réforme de la Taxe Professionnelle à peine refermé, l'exercice 2012 verra la mise en œuvre de plusieurs nouveaux et complexes mécanismes de péréquation qui, en tout état de cause, impacteront défavorablement les finances locales.

Suite à la disparition de la TP, les mécanismes de compensation qui ont été institués, présentés comme des « correctifs », génèrent en réalité des effets très pervers, l'objectif pour l'Etat étant de partager les 11 milliards qu'il a de manque à gagner après la réforme. Même des communes pauvres pourraient se retrouver encore plus pauvres...

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine, son niveau reste aléatoire dans la mesure où le gouvernement s'est fixé l'objectif d'en revoir les règles d'éligibilité dans une approche beaucoup plus restrictive, minorant en particulier l'importance de la part du logement social et le nombre d'allocataires APL, dans les critères d'attribution !

Monsieur le Maire, pour compenser partiellement ces pertes de rentrées, vous proposez pour 2012 d'utiliser le levier fiscal et d'augmenter de 1% les taux des différents impôts locaux. Notre groupe s'est prononcé favorablement pour cette augmentation limitée qui peut être interprétée comme le

signe d'une volonté de ne pas trop pénaliser les Courriérois déjà confrontés, comme tous les Français, aux conséquences des choix nationaux.

Certains collègues auraient souhaité un taux 0 d'augmentation compte tenu que le montant des impôts sera impacté par un relèvement des valeurs locatives de 1,8%, une augmentation des frais, et également par des hausses dans les autres colonnes de la feuille...Le total ne sera de toute façon pas anodin pour le porte-monnaie...

Nous nous gardons quant à nous de laisser croire que le taux 0 qu'ont appliqué des villes comme Oignies ou plus anciennement Hénin-Beaumont, n'appelle pas, souvent, un retour assez brutal à des taux beaucoup moins favorables...Par ailleurs, il se construit beaucoup à Courrières et les bases augmentent...Le débat reste donc ouvert pour le taux 0.

Et nous disons que, parallèlement, il faut montrer aux Courriérois que les politiques nocives qui leur sont appliquées par ce gouvernement, se traduisent par des difficultés identiques pour les collectivités. Nous devons nous arc-bouter sur une gestion faisant appel autant à la Raison qu'au Combat, économe, ambitieuse et préservant ses grands axes prioritaires en faveur des différentes catégories de la population. Une gestion sociale, humaine et démocratique, privilégiant aussi les opérations susceptibles d'obtenir des hauts niveaux de subvention.

Car après la faillite de la banque des collectivités, « DEXIA », conséquence de la crise financière de 2008, le crédit aux collectivités tend à se raréfier et à renchérir. Ne manquerait plus que les agences de notation aux services de la finance se mêlent de supprimer le triple A de Courrières...Sur ce sujet, le projet d'une agence publique d'investissements des collectivités locales, est envisagé par sept associations nationales d'élus et de territoriaux. Si cette création se confirmait il conviendra, le moment venu, que notre ville prenne position puisque les collectivités auraient la faculté d'entrer au capital social à concurrence du volume moyen d'emprunts réalisé sur les dernières années.

Je voudrais pour terminer, vous faire part de nos réflexions et propositions dans un certain nombre de domaines concrets de l'action municipale.

- **Nous pensons qu'il y a des économies à faire**, c'est le cas par exemple sur le cadeau que reçoivent les élus en début d'année. Certes, cela ne représente pas beaucoup, mais outre que le principe de ce cadeau est discutable, cela permettrait d'abonder le budget de la commission culturelle ou celui de la commission des fêtes pour célébrer dignement à Courrières la Journée Internationale des Droits de la Femme. Rappelons que c'est Clara ZETKIN, au Congrès de l'Internationale socialiste, qui a proposé en 1910, de faire du 8 Mars une journée internationale de luttes pour les droits des femmes.

A l'heure où certains rêvent de renvoyer les femmes aux trois K, Kirche, Küche und Kinder (église, cuisine, enfants) ; à l'heure où les femmes sont majoritairement dans les emplois précaires, gagnant 20% de moins en moyenne que leurs collègues masculins à poste identique, et se retrouvant les plus pénalisées par la dernière réforme des retraites, à l'heure où Mme Le Pen propose de ne plus rembourser l'IVG, parlant d'acte de confort...je pense, Monsieur le Maire, qu'il y a de quoi organiser de belles et fortes journées du 8 Mars à Courrières.

- Par ailleurs, **nous sommes favorables à l'accès au repas des anciens dès 65 ans et non plus 67 ans**, âge auquel beaucoup trop de nos aînés ne peuvent plus participer à ce genre de manifestation. De nombreuses municipalités environnantes ont gardé l'âge de 60 ans quitte à organiser le repas dans des lieux plus grands comme les complexes sportifs... et c'est tout à fait réalisable.

- Nous pensons également qu'il faut lancer la réflexion sur le **retour dans le giron public de la production et de la distribution de l'eau**. L'eau, c'est notre bien commun, et la marchandisation de l'eau connaît de plus en plus de dérives en termes de profits réalisés par les compagnies privées. Là où les collectivités reprennent la maîtrise de l'eau, les prix baissent.

- De même, toujours dans l'objectif de revenir sur la tendance lourde aux privatisations dans tous les secteurs (Montigny ne vient-il pas par exemple de privatiser le service de nettoyage des locaux municipaux?...), nous proposons de réfléchir à la création d'un **groupement d'achat intercommunal voire d'un service public de fabrication des repas de nos cantines** par des agents municipaux. Alors que la métropolisation projetée avec la réunion de la CAHC, de la CALL et du Douaisis, nous promet de douloureux réveils fiscaux compte tenu de la gestion calamiteuse de la CALL, sachons plutôt mettre à profit la CAHC, son expérience, son homogénéité politique pour avancer dans les collaborations intercommunales librement consenties.

- En termes d'aménagement du territoire, nous proposons que le projet d'urbanisation du bois, le long de la Souchez, laisse une bande verte suffisamment large pour continuer d'**accueillir les vététistes, les joggers et autres promeneurs qui sont très assidus dans la fréquentation de ce beau secteur boisé**. Nous réitérons d'ailleurs notre demande d'un audit sur la suppression des arbres, pour les remplacer au nombre près et éviter les coupes qui ne seraient pas absolument indispensables.

- Nous demandons, mais je sais que nous serons aidés par Monsieur le Maire, le **rétablissement de la boîte aux lettres à La Louisiane**. La Poste sait installer des boîtes-relais bien réparties dans les quartiers pour faciliter la distribution du courrier par les facteurs ; ne pourrait-elle envisager d'adjoindre à ces boîtes-relais une boîte où les particuliers pourraient déposer leur courrier-départ. La boîte aux lettres de la Poste, en centre ville, est très difficile d'accès...c'est une source d'insécurité et d'encombrement de la circulation à proximité de l'école Berlinguez et de la Mairie.

- Nous considérons **qu'une piste cyclable devra être matérialisée au sol**, sur chaussée, lors de la réfection de **l'avenue des Colombes** qui est un axe structurant du territoire communal.

- Après un **troisième très grave accident survenu rue Aristide BRIAND** en peu de temps, il y a lieu de sécuriser d'urgence cet axe d'entrée en ville. Nous avons déjà fait des propositions en ce sens qui n'ont à ce jour pas été prises en compte, malheureusement.

- Urgent aussi que le dossier du contournement de Courrières aboutisse après bientôt 20 ans de tergiversations ou d'inaction de la part des décideurs. L'axe Hénin-Carvin est devenu une bretelle de connexion entre l'A21 et l'A1 et cela devient intenable.

- Moins urgent mais tout aussi nécessaire : il faut **ajuster notre plan de circulation** ; il conviendrait par exemple de retourner le sens interdit rue Berlinguez afin de permettre l'accès à cette rue en arrivant de la Place de Strasbourg ou du Rotois ; de même, nous proposons de mettre en sens unique la petite rue de Besançon.

- Trois dernières propositions pour terminer. 1 – la publication du bilan sécurité concernant Courrières, portant notamment sur les cambriolages et les atteintes aux personnes, et sur les moyens mis en œuvre localement pour les combattre. Cela permettra de faire la transparence sur un dossier certes préoccupant mais qui est loin de nous classer dans la catégorie « Chicago » comme veut le démonter Mme LE PEN dans sa volonté d'instrumentalisation de la délinquance. 2 – nous proposons d'investir dans la construction d'un centre d'accueil et d'activité centralisé réellement adapté aux centres de loisirs d'été ou de petites vacances scolaires.

- Enfin nous proposons de continuer d'investir dans l'encadrement des jeunes footballeurs et dans l'infrastructure technique et humaine du club qui, en deux ans, a permis à près de 200 jeunes je crois, d'avoir de nouveau accès à ce sport collectif dans de bonnes conditions.

Je vous remercie de votre attention et je transmettrai dès demain le texte de cette intervention à l'adresse mail que vous vous voudrez bien m'indiquer, Monsieur le Maire, pour publication dans l'Echo.